

DELSOL

LA QUALITÉ DE LA RELATION

AVOCATS

L'inaptitude

PARIS



Sommaire

- Le programme
- Les informations pratiques
- Nos formateurs
- Bulletin d'inscription



Le programme

OBJECTIF

Cette formation vous permettra de comprendre comment prévenir les risques en matière de santé et de sécurité au travail. Elle sera également l'occasion de se concentrer sur la notion d'inaptitude, sur l'avis du médecin du travail en la matière et sur le comportement à adopter face à l'avis d'inaptitude rendu par le médecin du travail.

Les principes gouvernant la prévention des risques professionnels

- Le champ d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- L'obligation de sécurité de résultat imposée à l'employeur

L'inaptitude

- Distinguer inaptitude, invalidité et handicap
- Origine professionnelle : accident du travail et maladie professionnelle
- Reconnaissance de l'inaptitude dans le cadre du suivi médical des salariés
- Surveillance médicale spéciale

L'avis du médecin du travail

- Comprendre l'avis du médecin du travail : l'aptitude avec réserves
- Contester l'avis du médecin du travail : procédure, conséquences

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités pédagogiques

- Questionnaire préalable pour cibler vos attentes et adapter le contenu au plus près de vos attentes
- Cas pratiques, exemples concrets
- Pédagogie apprenante favorisant l'échange entre participants et stagiaires
- Support remis à l'issue de la formation

Conséquences de l'avis d'inaptitude rendu par le médecin du travail

- Optimiser le délai d'un mois pour agir en cas d'inaptitude totale ou partielle
- Gérer l'obligation de l'employeur de reprise du paiement des salaires
- L'indemnité temporaire d'inaptitude
- Respecter l'obligation de reclassement : contenu, étendue
- Prendre en compte des propositions du médecin du travail
- Associer les délégués du personnel en cas d'inaptitude d'origine professionnelle
- Faire face à l'impossibilité de reclassement et au refus de la proposition de reclassement : refus légitime, refus abusif
- Le licenciement pendant un arrêt de travail est-il possible ?
- L'arrêt de travail ayant une origine professionnelle
- Le licenciement pour inaptitude : mettre en œuvre la procédure
- Gérer la situation des salariés protégés
- Définir le motif de licenciement et savoir calculer les indemnités de rupture

Formation complémentaire recommandée

La santé au travail





Informations pratiques



LIEU

DELSOL Avocats
4bis, rue du
Colonel MOLL,
75017 PARIS

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, ...

TARIFS

380 € HT par
participant

Limité à 12
participants

Evaluation de la formation

- Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation
- Evaluation de l'action de formation à chaud à l'issue de la formation, mesurant la satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande

Droit social - Protection sociale

Julie LAYAT, Avocat collaborateur



jlayat@delsolavocats.com

Julie LAYAT a développé une expertise en droit du travail et en droit de la protection sociale tant en conseil qu'en contentieux. Elle accompagne une clientèle variée sur toutes les problématiques du droit social.

Elle rédige régulièrement des articles, notamment pour la revue Jurisprudence Sociale LAMY et anime des formations.

Après une expérience en qualité de juriste en Droit Social au sein de la société RENAULT puis en qualité d'élève avocat au sein des Cabinets LETTE, LETTE & Partners et KOSKIE MINSKY LLP, TORONTO, ON, CANADA ; elle a débuté sa carrière d'avocat au sein du Cabinet FROMONT BRIENS puis a intégré le Cabinet DELSOL Avocats en 2010.

- CAPA (2008)
- Master II Droit social (Université PANTHEON-ASSAS)
- Langues : français, anglais



Droit social - Protection sociale

Philippe PACOTTE, Associé



ppacotte@delsolavocats.com

Philippe PACOTTE est co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », au bureau de Paris.

Il a acquis une solide expérience :

- des opérations de restructuration et des projets internationaux, intégrant tant l'ingénierie propre à sa matière que la conscience des synergies nécessaires avec les départements « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » et « Droit fiscal » : transferts de siège, fusions, LBO, réorganisation d'activités, « due diligences » relatives aux audits d'acquisition ou de cession, etc.,
- du suivi quotidien de l'ensemble de la gestion sociale,
- des dispositifs de protection sociale complémentaires,
- des problématiques de temps de travail,
- des contentieux individuels ou collectifs du travail,
- de la contestation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le contentieux général et technique de la sécurité sociale.

Il intervient plus particulièrement pour le compte de grandes entreprises françaises et internationales.

Il a été pendant dix ans collaborateur en droit du travail au sein de grands cabinets parisiens, français et anglo-saxons, tels que BARTHELEMY (1996 - 1998), Paul HASTINGS (1998 - 1999), LATHAM & WATKINS (1999 - 2005) ; il a ensuite exercé en qualité d'associé, responsable du département Droit du travail, au sein d'ARES Avocats (2005 - 2009), avant de rejoindre DELSOL Avocats en septembre 2009.



- DESS Droit et Pratiques des Relations de Travail (Faculté de MONTPELLIER)
- Langues : anglais (couramment)

- animateur de formations professionnelles et séminaires destinés aux acteurs du monde du droit du travail, et des formations internes au sein des entreprises.
- Chargé de cours de droit du travail à l'Université PARIS VIII (3ème cycle).
- Ancien administrateur du cabinet.



Titre de la formation

Lieu :

Paris

Date :

/ /

Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile:

Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) _____ HT x (nombre de stagiaires) _____ = _____ € HT

Cachet et signature obligatoires

Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire accompagnée d'une facture. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation. Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires de la lettre d'information du département Sciences du vivant de Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.